DEPARTEMENT de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrêté du 25 mai 2020
N°2020-008

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION A UN ADJOINT

Le Maire de Savignac de l'Isle,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection de Madame Aurélie CELLIER en qualité d'adjoint au Maire ;
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service des finances communales, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Madame Aurélie CELLIER, adjointe au Maire à compter du 25 mai 2020.

ARRÊTÉ

Article 1 : En application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Madame Aurélie CELLIER, adjointe au Maire, est déléguée aux affaires liées à l'éducation, à la jeunesse et à la citoyenneté de la commune, et assurera en nos lieu et place, et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions concernant l'éducation, la jeunesse et la citoyenneté.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Aurélie CELLIER, adjointe, à l'effet de signer les documents concernant les affaires liées à l'éducation, à la jeunesse et à la citoyenneté. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le divisionnaire des finances publiques de la trésorerie de Coutras.

Fait à SAVIGNAC DE L'ISLE, le 25 mai 2020

Le Maire,

Chantal GANTCH.

MAIRIE - 17 Le Bourg 33910 SAVIGNAC DE L'ISLE – Tél/Fax : 05 57 84 25 90 / 09 66 95 25 90 –
Site internet : -www.mairie-savignacdelisle.fr - Mél : mairie-de-savignac@wanadoo.fr
Secrétariat ouvert : Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi de 14h00 à 17h30